

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille

recrute un Maître de conférences associé à temps plein pour l'année universitaire 2020-2021

Dans le champ disciplinaire :

Art et technique de la représentation (ATR)

Le recrutement est lié à une vacance de poste.

Il ne sera renouvelé que si le poste n'est pas mis au concours en 2020.

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'Architecture de Marseille
184 avenue de Luminy, case 924,
13288 Marseille – cedex 9

Mission principale et profil :

L'ENSA-MARSEILLE recrute **un (e) maître de conférences associé(e)** ayant une compétence dans le domaine ATR (Arts et techniques de la Représentation). Le poste correspond à un service d'enseignement de **320 heures** de travaux dirigés pour l'année, non comprises les autres obligations de service. En effet, est obligatoire la participation aux jurys et aux réunions pédagogiques.

L'enseignant(e) viendra renforcer l'enseignement des arts et techniques de la représentation à l'ENSA-M et ce en cohérence avec le programme pédagogique de l'établissement (2018-2022) et en liaison avec les autres enseignants titulaires du champ.

Ce poste demande que l'enseignant soit engagé dans une pratique artistique personnelle en activité et repérable sur la scène artistique. Il/Elle possèdera de solides connaissances des productions artistiques contemporaines et des théories auxquelles elles donnent lieu.

Il / elle délivrera des enseignements de pratique artistique informés des enjeux de la création contemporaine en ateliers de pratiques plastiques en Licence.

Ses missions principales seront les suivantes :

Mission détaillée du premier cycle (L1,L2,L3):

Il est lui sera demandé d'assurer **6 ateliers de 48h chacun de pratique plastique** allant de l'initiation aux techniques de la représentation spatiale en 1^{ère} année, à l'enseignement de la méthodologie de projet artistique en 3^{ème} année, dont une **option intensive de pratique plastique** — enseignement aux objectifs pédagogiques libres laissés à l'appréciation de l'enseignant.

L'école a choisi de favoriser l'enseignement interdisciplinaire permettant de croiser le projet architectural et la pratique artistique aussi l'atelier L1/S2 « Analyse Plastique d'un objet architectural » est un enseignement délivré en binôme avec un architecte et un artiste.

L'intervention de l'enseignant(e) se déclinera donc de la façon suivante :

1er semestre

- > **S1** - (transdisciplinarité) / 16h
Atelier de pratique plastique
- > **S1** - lundi après-midi (14h-18h) / 48h
Atelier de pratique plastique
- > **S3** - lundi matin (9h-13h) / 48h
Atelier de pratique plastique
- > **S5** - (transdisciplinarité) / 16h
- > **S5** - vendredi après-midi (14h-18h) / 48h
Atelier de pratique plastique

2d semestre

- > **S2** - lundi après-midi (14h-18h) / 48h
Analyse plastique d'un objet architectural
Cours en binôme avec un architecte de l'école
- > **S4** - lundi matin (9h-13h) / 48h
Atelier de pratique plastique
- > **S6** - vendredi après-midi (14h-18h) / 48 h
Option intensive à créer

Place et poids de la discipline ATR dans l'école et modalités d'enseignement

L'enseignement des arts plastiques est fondamental dans le premier cycle de l'école. Il est assuré actuellement par une équipe de 8 enseignants ATR dont 6 titulaires, 1 Maître de conférences associé (le poste proposé ici), 2 contractuels. L'enseignement des arts plastiques est optionnel à partir du S6 et en MASTER.

Les missions générales dévolues à l'apprentissage de l'art en licence dans les études d'architecture à l'école de Marseille se développent à travers quatre modalités d'enseignements.

- La première dispense un apprentissage de pratiques artistiques, d'expérimentations et de créations plastiques et visuelles données sous forme de travaux dirigés en atelier d'art.
- La deuxième propose une formation aux techniques de représentation spatiale, combinant le dessin analogique (géométral, perspective) et numérique (simulation informatique).
- La troisième de ces modalités concerne des enseignements ponctuels, intensifs et transdisciplinaires (art / architecture), liés aux enseignements de projet architectural.
- Enfin sont dispensés des cours de théories contemporaines de l'art basées sur des approches thématiques et territoriales, en lien avec des problématiques spatiales et architecturales.

Ces activités engagent trois compréhensions.

- Premièrement, un enseignement de l'art qu'apprentissage des processus de création, de formalisation et de représentation sous leurs formes expérimentales les plus diverses et multiples (dessin, installation, performance, photographie, vidéographie).
- Deuxièmement, un enseignement de l'art au travers d'un apprentissage transdisciplinaire avec l'architecture, permettant de révéler les connivences mais aussi les distinctions qui s'opèrent entre création artistique et conception architecturale (matérialité, spatialité, environnement, ambiance, milieu, forme, forces, évènementialité).
- Troisièmement, un enseignement de l'art en tant qu'accompagnement dans la formation d'une posture éthique et politique notamment vis-à-vis du monde contemporain, et dans la construction d'un engagement artistique via une recherche plastique, singulière, critique et transgressive.

Le guide de l'étudiant / licence, représente est une ressource à la libre utilisation de l'enseignant pour améliorer sa compréhension des enseignements dispensés dans une école supérieure d'architecture.

<http://www.marseille.archi.fr/wp-content/uploads/2013/05/Livret-Licence.pdf>

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture

Article 1

Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères **remplissant l'une des conditions suivantes :**

1° Justifier **d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement**, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;

2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au [1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé](#) portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le [code de l'éducation](#), réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Article 3

Les professeurs et maîtres de conférences associés recrutés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité d'agent public.

Article 4

Les professeurs et les maîtres de conférences associés à temps plein sont nommés pour une durée pouvant varier de six mois à trois ans. Cette nomination peut être renouvelée, dans un même établissement, dans les conditions prévues à l'article 2, pour une durée ne pouvant excéder trois ans.

Article 5

Les obligations de service prévues au [1° du I de l'article 7 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 précité](#) sont applicables aux professeurs et maîtres de conférences associés à temps plein.

Présentation générale de l'école et de ses perspectives de développement :

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre domaines d'études pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité.

Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'antenne de Marseille de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires qui ouvrira ses portes à l'horizon 2023.

Cet institut rassemblera en un même lieu trois écoles et deviendra un institut tripartite sans équivalent en France et confortera par là-même, dans le centre-ville de Marseille, le campus universitaire Saint-Charles.

Formés aux métiers complémentaires d'architecte, de paysagiste et d'urbaniste, 1 300 étudiants s'y côtoieront, plus exactement aux niveaux du master (625 étudiants), des post-diplômes (environ 125 personnes) et du doctorat (une quarantaine). La communauté des enseignants et chercheurs, d'environ 110 titulaires, pourra y proposer des enseignements complémentaires, parfois partagés. Dans la poursuite d'ateliers communs déjà assurés depuis quelques années, basés principalement sur des analyses et approches de terrain, le croisement des formations, voire la création de formations co-habilitées, y sera recherchée pour conférer aux différents diplômés des aptitudes collaboratives efficaces.

Cinq unités ou laboratoires de recherche implantés dans l'IMVT (INAMA, MAP-Gamsau, Project[s] ; LAREP ; LIEU) renforceront leur coopération sur des projets de recherche à des échelles diverses et selon des approches très différentes : recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche par le projet ou sur le projet. En cela, l'IMVT concourt aux objectifs de la STRANES visant à rapprocher des chercheurs actuellement dispersés pour favoriser l'émergence de pôles d'excellence et les démarches transdisciplinaires.

Pour la diffusion de la culture scientifique et professionnelle en architecture, paysage et urbanisme, l'IMVT se doit d'être un lieu majeur, un pôle essentiel. Pour les débats, les échanges, des formations, des séminaires, les monstrosités et l'accueil de manifestations, l'institut sera ouvert au grand public comme aux réseaux d'acteurs institutionnels ou professionnels, y compris pendant les périodes estivales.

L'identité pédagogique de l'Ecole se décline grâce à son programme pédagogique dont les principes généraux sont les suivants :

- **Licence (DEEA)** : Chaque semestre est composé de 3 Unités d'Enseignements Projet/Outils & Explorations/Fondamentaux. L'UE Projet est elle-même composée d'un cours de théorie, d'un studio et d'un TD pluridisciplinaire associé. Chaque semestre aborde une thématique spécifique de projet, ainsi les groupes fonctionnent de manière horizontale.

Pour plus d'information : <http://www.marseille.archi.fr/enseignements/licence/>

- **Master (DEA)** : Il est composé de 4 domaines d'études (DE) : DE1 Préexistences (avec 3 axes : 1- Préserver-Transmettre-Transformer ; 2- Matières Construites ; 3- Constitution Diffusion & Mutation des Arts de l'Architecture) ; DE2 Architecture-Partage-Processus ; DE3 Architecture et Territoires Méditerranéens ; DE4 Soutenabilité & Hospitalité : Bien vivre.

Les studios **de projet**, avec leurs TD exploratoires associés, comme les séminaires comportent des étudiants tous niveaux confondus (M1 & M2).

- **Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre (HMONP)** : Elle permet au titulaire d'un DEA (diplôme d'Etat d'architecte) d'acquérir, approfondir ou actualiser ses connaissances (responsabilités personnelles du maître d'œuvre, économie du projet, réglementations et normes constructives).

- **Doctorat en Architecture** : Formation à la recherche par la recherche, en lien avec l'Ecole Doctorale 355 « Espaces, Cultures, Sociétés » d'Aix-Marseille Université.

- **Formation Professionnelle Continue (FPC-Profil)** : L'école est l'une des 6 ENSA(P) à proposer une formation aux personnes engagées dans la vie active, ayant une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture et souhaitant obtenir le Diplôme d'Etat d'Architecte.

- **Double-Cursus** : L'école propose une formation architecte-ingénieur en partenariat avec Polytech'Marseille d'Aix-Marseille Université.

Pour plus d'information, voir site de l'école www.marseille.archi.fr

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

La candidature sera composée de

- une copie d'une pièce d'identité avec photographie ;
- un curriculum vitae et une copie des diplômes ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités ;
- une note pédagogique de 6 pages maximum permettant d'apprécier l'adéquation de la proposition au poste ouvert au recrutement.

Dépôt de candidature à l'adresse suivante :

direction@marseille.archi.fr

à transmettre avant le mardi 7 juillet 2020 à 18h

Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter :

Hélène Corset-Maillard, directrice de l'ENSA-M : helene.corset-maillard@marseille.archi.fr

Véronique Roblin, directrice adjointe de l'ENSA-M : veronique.roblin@marseille.archi.fr

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par un jury composé d'enseignant de l'ENSA Marseille

le 16 juillet 2020 (matin)

Les candidats seront prévenus par mail au plus tard le 15 juillet

Mise à jour le 25 juin 2020

